

**Zeitschrift:** Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

**Herausgeber:** Le messager suisse

**Band:** 24 (1978)

**Heft:** 5

**Rubrik:** Affaires fédérales

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Exportations d'armes : Mécontentement

La communauté de travail pour le contrôle de l'armement et l'interdiction des exportations d'armes a pris connaissance avec « indignation » de la nouvelle augmentation des exportations de matériel de guerre. Dans un communiqué, elle estime particulièrement choquant que des armes suisses aient été livrées, l'an dernier, à des pays comme le Ghana, Singapour, l'Iran, l'Equateur et le Brésil. Dans plus d'un cas, on a violé la disposition légale stipulant qu'aucun matériel de guerre ne peut être vendu à des pays où les droits de l'homme ne sont pas respectés, affirme la communauté.

Alors que le Conseil fédéral s'était imposé une attitude restrictive, en matière d'octroi d'autorisations, à la veille de la votation sur l'initiative demandant l'interdiction des exportations d'armes, en automne 1972, les ventes de matériel de guerre ont doublé depuis lors, ajoute la communauté de travail. La loi fédérale sur le matériel de guerre, présentée à l'époque comme alternative, s'est donc révélée inefficace, conclut le communiqué. (ats)

## Journée des malades

La Journée des malades 1978 — le premier dimanche de mars — était placée sous la devise :

« J'étais malade et vous m'avez visité ».

A la demande de milieux romands et tessinois liés à l'organisation de cette journée, quelques journées supplémentaires ont été mises sur pied en faveur des malades isolés, à l'issue de ce dimanche.

Le comité de travail « Journée des malades » a lancé un appel à la population pour qu'elle visite des malades. Le conseiller fédéral Kurt Furgler a prononcé une allocution radiodiffusée à ce sujet.

La Croix-Rouge suisse, de son côté, a distribué 15 000 bouquets de fleurs. Des représentations musicales et divertissantes ont été, par ailleurs, offertes aux malades. (ats)

## Confédération : Economiser au téléphone

L'administration fédérale des Finances compte sur les fonctionnaires fédéraux pour qu'ils limitent à l'avenir les conversations téléphoniques privées dans le rayon local au strict minimum et soient aussi brefs que possible dans leurs conversations de service.

Dans une circulaire adressée aux départements, à la chancellerie fédérale et aux tribunaux fédéraux, le directeur de l'administration ajoute que la décision sera reconsidérée si un usage abusif de cette disposition libérale était constaté.

La nouvelle taxation par impulsion périodique et la poursuite des efforts que la Confédération a entrepris pour réaliser des économies ont poussé l'administration à revoir la réglementation des conversations locales privées, dont la caisse fédérale supporte les frais. Elle a renoncé à abolir ce régime. Tout agent qui travaille de manière expéditive et rationnelle économise de l'argent et du temps et contribue de la sorte à freiner l'augmentation du coût des conversations téléphoniques, qui dépasse actuellement 20 millions de francs par an (ats)

## La Suisse s'attend à une hausse des salaires en 1978

Le Suisse envisage l'avenir avec confiance : pour l'année en cours il s'attend à une augmentation du coût de la vie de 1,3 % et à une hausse des salaires de 2,1 %, donc à une légère augmentation des salaires réels (0,8 %). En ce qui concerne le chômage, le Suisse est moins optimiste. Il ressort d'un sondage effectué par l'institut de recherches sociales pour le compte de l'émission de télévision alémanique « Kassensturz » que le nombre des chômeurs devrait rester de 11 000 environ en 1978. 13,5 % des salariés suisses pensent qu'il y aura cette année réduction de l'emploi contre 25 %, l'année passée. (ats)

## Pour élire les demis-cantons au rang de cantons

Un groupement hors parti qui se nomme « Initiative second siège au Conseil des Etats » a remis au Conseil d'Etat appenzellois du demi-canton des Rodes extérieures, à l'attention de la Landsgemeinde, une requête en faveur du lancement d'une initiative cantonale pour

l'obtention d'un second siège au Conseil des Etats.

Par sa démarche, le groupement propose que le peuple et les cantons aient la possibilité de se prononcer en même temps que la votation fédérale sur la création du nouveau canton du Jura, également sur l'attribution d'un deuxième siège de conseiller aux Etats à tous les demis-cantons et d'élire ainsi ces derniers au rang de cantons. Ceux-ci bénéficieraient par conséquent d'une voix entière lors de consultations fédérales sur des projets constitutionnels. L'initiative sera retirée si le grand Conseil décide de lancer lui-même une initiative cantonale dans le même sens, avant la Landsgemeinde de 1978. (ats)

#### **Haute distinction pour une infirmière suisse**

Le président de la Croix-Rouge Haug, a remis à Berne, à Mlle Yvonne Hentsch, actuelle présidente de l'Association suisse des infirmières et infirmiers diplômés (A.S.I.D.), la médaille Florence Nightingale, une distinction que le Comité international de la Croix-Rouge décerne tous les deux ans à des infirmières et auxiliaires volontaires de la Croix-Rouge du monde entier s'étant distinguées d'une façon exceptionnelle.

Mlle Yvonne Hentsch est la quatrième Suisse se voyant attribuer la médaille Florence Nightingale, qui honore une infirmière s'étant dévouée durant toute sa vie pour le développement de sa profession sur les plans tant national qu'international. Mais Mlle Hentsch n'a accepté cet honneur qu'à la condition qu'à travers elle, on rende ainsi hommage à toutes les infirmières suisses, indique la Croix-Rouge suisse dans un communiqué. (ats)

#### **On se tutoie de plus en plus en Suisse...**

Il semble que l'on se tutoie de plus en plus en Suisse : « Quelque chose a changé ces dernières années », observe le professeur Hans Truempy, président de la Société suisse des traditions populaires. Le tutoiement toucherait un nombre croissant de groupes sociaux, de sociétés et d'entreprises. Pour le professeur Truempy, ce pourrait être là le signe d'une solidarité croissante au sein de la société. L'extension du tutoiement est en tout cas l'une des caractéristiques de notre époque, et on peut prévoir que les jeunes générations donneront encore plus d'importance à ce phénomène. Mais il ne faut pas s'attendre à ce que tout le monde se tutoie ; « Une limite sera certainement atteinte », estime M. Truempy.

#### **Le tutoiement sous l'uniforme...**

Selon des enquêtes de participants au séminaire d'études folkloriques de l'université de Bâle, les hommes seraient les plus enclins à se tutoyer, ce qui s'explique de diverses manières. La tradition veut qu'à l'armée, soldats et sous-officiers se tutoient automatiquement. Récemment, le tutoiement se serait étendu aux officiers subalternes (lieutenants et premiers lieutenants), et même aux quinquagénaires de la protection civile.

Dans les postes aussi, la plupart des employés se tutoient : si les plus âgés se vouvoient, les jeunes se tutoient presque systématiquement. Aux C.F.F., si l'on vouvoie dans la règle le chef de gare, l'on se tutoie au sein du personnel roulant. Le port d'un uniforme professionnel favoriserait d'une manière générale le contact : à Bâle, par exemple, conducteurs de

trams, policiers et facteurs se tutoient. Des artisans en habits de travail se tutoient. Par contre, si l'on ne porte pas de vêtements particuliers dans l'exercice de sa profession, on aura plutôt tendance à se vouvoyer.

#### **Partis et sociétés : cela dépend...**

Au sein des partis et des sociétés, différentes règles prévalent, socialistes et syndicalistes se tutoient le plus souvent, mais moins facilement entre membres âgés. Dans les syndicats, toutefois, on hésitera à tutoyer les « chemises blanches » de la direction.

Quant aux partis bourgeois, si l'appartenance à l'un d'eux peut le favoriser, le tutoiement n'est malgré tout pas évident. Dans les sociétés sportives, il existe des différences de milieux. On se tutoie au sein d'une équipe, mais dans certains clubs de tennis, on se vouvoie après l'entraînement. Si de nombreux universitaires fréquentent un club, le « tu » y sera moins fréquent.

Les étudiants, eux, se tutoient depuis les dernières décennies. On note une évolution également dans les ordres religieux : en 1950, les bénédictins se tutoyaient ; les jésuites se vouvoyaient, mais ils se tutoient aujourd'hui dans un travail commun.

#### **Rien de nouveau dans les campagnes**

Indépendamment des courants modernes, on se tutoie dans de nombreuses régions rurales de Suisse, et ce, depuis toujours...

#### **Quelques enseignements**

Selon M. Alfred Wittemer, professeur de sociologie à Lausanne, l'extension du tutoiement est un signe certain de changements socioculturels en

cours. Il convient cependant de distinguer différentes formes de tutoiement. L'effet de l'emploi généralisé du « tu » entre étudiants, par exemple, est comparable à celui de la forme unique de l'anglais « you » : une telle forme unique ne supprime plus les barrières sociales, qui ne disparaissent pas pour autant entre étudiants. Il ne faut pas oublier en outre que certaines formes du langage, par exemple le vouvoiement, sont en fait des instruments de différenciation sociale, et qu'elles sont sujettes à une évolution historique : on a connu un essor du « vous », on observe maintenant son déclin.

### **Le tutoiement en Suisse allemande et en Suisse romande...**

En Suisse allemande, on peut observer parfois que certaines personnes de milieux différents décident, autour d'un verre, de se tutoyer à l'avenir (« faire Schmollitz »). En Suisse romande, par contre, le tutoiement est largement déterminé par l'appartenance à un milieu défini. (ats)

### **Le Gouvernement bernois s'attaque aux chardons**

Le Gouvernement bernois ne peut tolérer que certains propriétaires laissent leur jardin se couvrir de chardons ou d'autres mauvaises herbes qui se propagent rapidement sur les terrains voisins. Pour ramener les propriétaires négligents à de meilleurs sentiments, le nouveau règlement de police locale comprend une disposition permettant d'agir par la voie judiciaire « contre les personnes dont le terrain laissé à l'abandon constitue une source

désagréable de mauvaises herbes ».

Dans sa réponse à une question écrite émanant du grand Conseil, le Gouvernement bernois estime que c'est une affaire de bienséance que d'empêcher que son propre terrain contamine toute la région environnante. (ats)

### **Le fichier français de Berne poursuivra son activité**

Le fichier français de Berne, qui a déjà publié 1 100 fiches destinées à favoriser l'usage d'un français correct et à proposer des traductions adéquates pour certaines expressions étrangères, poursuivra son activité. C'est ce qu'a récemment décidé l'assemblée générale de ses abonnés à la suite d'une consultation parmi ceux-ci et d'une campagne de recrutement qui a permis au fichier français d'accroître son audience en Suisse et à l'étranger. Une nouvelle catégorie de fiches consacrées aux néologismes sera publiée à partir de 1978, en collaboration avec le Conseil international de la langue française, à Paris. (ats)

### **L'atlas de la Suisse est achevé**

Une œuvre importante de cartographie thématique, l'atlas de la Suisse, commandé en 1961 par le Conseil fédéral, est maintenant achevée. La neuvième livraison est sortie de presse. A cette occasion, le conseiller fédéral Huerlimann, chef du Département de l'Intérieur, a inauguré une exposition qui se tient à la Bibliothèque nationale, à Berne. Il a remercié le professeur Imhof, de l'E.P.F. de Zurich, qui assumait la direction générale de la publication, assisté d'un comité de rédaction et de plus de cent spécialistes. Les cartes - 400 planches polychro-

mes, avec des légendes et descriptions en trois langues - ont été établies par l'E.P.F. de Zurich. La reproduction technique en était assurée par le service topographique fédéral de Wabern (be), qui se charge aussi de la diffusion du recueil.

L'Atlas de la Suisse, important ouvrage de référence géographique et cartographique de la Suisse, dresse un bilan complet des fondements naturels du pays (topographie, géologie, hydrographie, climat, végétation, faune), de même que de ses structures démographiques, économiques et sociales actuelles et de leur évolution historique. Des graphiques accompagnés de commentaires simples et clairs, dans les trois langues officielles, font ressortir les connexions entre les éléments les plus divers. L'atlas servira à l'enseignement et à la recherche, tout en fournissant aussi à l'économie et aux administrations des données de base.

« L'importance de l'atlas, a dit notamment M. Huerlimann, ne réside pas seulement dans sa fonction essentiellement pratique, qui est de servir de base à l'aménagement national, régional et local et à l'enseignement : l'atlas remplit aussi une mission culturelle et politique ». Mais pour pouvoir répondre à cette fonction à long terme, il devra être périodiquement mis à jour dans les parties qui sont naturellement appelées à vieillir. A cet effet, le chef du Département fédéral de l'Intérieur a annoncé que le Conseil fédéral prendra prochainement une décision. (ats) L'ouvrage sera exposé à la Bibliothèque nationale jusqu'au 15 mai prochain. Il est en vente auprès du service topographique fédéral (Seftigenstrasse 264, 3084 Wabern) au prix de 405 francs) S. (ats)

### 3<sup>e</sup> grand prix du « Jura libre » à Marcel Schwander

Le troisième Grand prix du « Jura Libre » a été décerné à Marcel Schwander, écrivain et journaliste, rédacteur du *Tages-Anzeiger* de Zurich, pour la Suisse française, domicilié à Lausanne. Ce prix, d'un montant de 3 000 francs, a été remis à son lauréat, dans le cadre de la cérémonie marquant le trentième anniversaire du *Jura Libre*, hebdomadaire autonomiste édité à Delémont, et dont le siège social se trouve à Moutier.

C'est dans cette ville que s'est déroulée la manifestation officielle au cours de laquelle M. Roland Béguelin, rédacteur en chef, remettant son prix à M. Schwander, déclarait notamment : « Face aux campagnes de diffamation qui, en Suisse allemande, n'ont cessé depuis trente ans, Marcel Schwander s'est dressé au nom de la justice et de l'objectivité, pour expliquer, illustrer, réfuter. Il l'a toujours fait sans aucun esprit polémique. Ce qu'il a écrit pour défendre les Jurassiens, il l'aurait dit aussi pour n'importe quel peuple, de n'importe quelle langue, se trouvant dans une situation semblable ». (ats)

### Séance de printemps de la commission des Suisses de l'étranger

L'élection d'un nouveau président a dominé la séance de printemps de la Commission des Suisses de l'étranger qui s'est déroulée à Berne, indique la Commission dans un communiqué. M. Louis Guisan, démissionnaire, va être remplacé à la tête de l'organisation par M. Alfred Weber, conseiller national, d'Altdorf (ur). L'élection de M. Weber devra encore être ratifiée par le comité central

de la Nouvelle Société helvétique (N.S.H.).

La Commission s'est également penchée lors de cette séance sur le projet de révision totale de la constitution. Elle regrette à ce propos qu'aucun article concernant les Suisses de l'étranger ne figure dans ce projet. Ceux-ci ne sont en effet mentionnés que dans le contexte des droits politiques.

Consultée à propos de l'initiative en faveur de « l'égalité des droits entre l'homme et la femme », la commission a décidé de débattre des problèmes touchant plus particulièrement les Suisses de l'étranger (question de la nationalité, admission à l'A.V.S.).

Une journée des Suisses de l'étranger est à nouveau organisée cette année à la foire d'échantillons de Bâle (17 avril). Le Congrès traditionnel des Suisses de l'étranger aura lieu à Einsiedeln, du 25 au 27 août, sous le thème « Information des Suisses de l'étranger ». (ats)

### Mise à jour périodique de l'atlas de la Suisse

Le Conseil fédéral a autorisé le Département fédéral de l'Intérieur à créer une commission de rédaction qui sera chargée d'assurer périodiquement la mise à jour du recueil géographique et cartographique de notre pays, dont la dernière partie vient de paraître (Atlas de la Suisse). Les travaux scientifiques et graphiques seront confiés à l'Institut de cartographie de l'E.P.F. de Zurich.

Les nouvelles cartes seront exécutées, selon le procédé reprographique, par le service topographique fédéral, qui est également responsable de la diffusion de l'Atlas.

En prenant cette décision, le

Conseil fédéral a voulu éviter que l'ouvrage reste un « instantané » appelé à vieillir. Il a souhaité, au contraire, en faire un instrument qui traduise toujours l'actualité et l'état de nos connaissances, et qui soit en outre conforme aux possibilités et aux besoins nouveaux en matière de représentation graphique. (ats)

### Loyers en Suisse : une évolution singulière

L'évolution des loyers en Suisse est assez différente de ce qu'elle est à l'étranger. En 1977, l'indice des loyers a augmenté dans notre pays de 1,4 %, alors que durant la même période, il progressait de 29 % au Danemark et en Grande-Bretagne, et de 26,5 % aux Pays-Bas.

Ainsi que le révèle le service de presse du parti radical, en France les loyers ont augmenté de 22,8 % et en Italie de 11,4 %. En Allemagne, la hausse n'a été que de 8 %. (ats)

### P.T.T. : mise à l'essai de distributeurs automatiques de billets de banque

Les P.T.T vont mettre à l'essai des distributeurs de billets de banque, appelés « postomat ». Les cinq premiers appareils seront placés à l'office postal de Genève 1 (rue de Mont-Blanc), à celui de Lausanne 1 (place de la Gare), à celui de Berne 1 (Schanzenpost), à la Rudegasse de Bâle et à l'office postal de Zurich 22 (Fraumuensterpost). Ces appareils permettront aux titulaires de comptes de chèques postaux qui auront adhéré au système « postomat » de prélever de l'argent de leur compte à n'importe quel moment, c'est-à-dire indépendamment des heures d'ouverture des guichets.

Aucun dépôt de garantie n'est exigé pour adhérer au système de « postomat ». Le retrait d'argent comptant, qui s'effectue grâce à une carte « postomat » et a un numéro de code, n'est autorisé que jusqu'à concurrence du montant de l'avoir en compte disponible. L'essai est prévu ultérieurement à d'autres localités (ats)

### **Petits Parisiens en Suisse**

Soixante-quinze petits Parisiens sont arrivés en Suisse par l'entremise de l'organisation suisse d'entraide à l'enfance « Action fraternelle ». Ils séjourneront pendant trois mois dans des familles de diverses régions de notre pays. (ats)

### **Assistance des personnes dans le besoin : mise en vigueur des nouveaux textes légaux**

Les articles 45 et 48 révisés de la constitution fédérale sur la réglementation de l'assistance approuvés par le peuple et les cantons en décembre 1975, ainsi que la nouvelle loi fédérale sur la compétence en matière d'assistance des personnes dans le besoin, entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1979. C'est ce qu'a décidé le Conseil fédéral au cours d'une séance hebdomadaire. Selon les nouvelles dispositions, tout citoyen suisse pourra dorénavant s'établir en un lieu quelconque du pays, sans restriction aucune. En outre, le principe de l'assistance au lieu de domicile sera désormais appliqué, de sorte que ce ne sera plus le canton d'origine qui sera responsable de l'assistance des personnes dans le besoin mais au premier chef le canton de domicile. La Confédération se voit attribuer la compétence de régler les recours

contre le canton d'un précédent domicile ou d'origine. La loi, qui remplace le concordat sur l'assistance au lieu de domicile, règle la compétence entre les cantons en matière d'assistance. Le canton d'origine supportera les prestations d'assistance intégralement lorsque le domicile de la personne dans le besoin a duré moins de deux ans, et pour la moitié si la durée du domicile a été de deux à dix ans. Au-delà de dix ans, le canton de domicile supportera seul les frais.

Plusieurs cantons et la Conférence suisse des institutions d'assistance publique ont demandé de ne pas mettre immédiatement en vigueur les nouvelles dispositions, étant donné que la plupart des cantons doivent promulguer des dispositions d'exécution et qu'une instruction approfondie des fonctionnaires des services d'assistance est indispensable. C'est pour ces raisons que le Conseil fédéral a choisi, avec l'approbation de tous les cantons, la date du 1<sup>er</sup> janvier 1979. (ats)

### **Les lépreux peuvent être guéris**

L'Aide aux lépreux Emmaüs-Suisse, organisation interconfessionnelle, a effectué récemment sa dix-neuvième collecte nationale en faveur des lépreux dont le nombre, selon l'Organisation mondiale de la santé, est encore approximativement de 15 millions. Les fonds récoltés doivent servir à combattre la maladie grâce à un contrôle mettant spécialement l'accent planifié de la population sur l'examen des enfants dans les écoles.

La médecine actuelle est en mesure d'enrayer la lèpre à tous les stades et ainsi, de « blanchir » les lépreux. Il est aussi indispensable, pour venir

à bout de la maladie de tenir compte de certains aspects sociaux importants : alimentation et hygiène suffisantes ainsi que meilleures conditions de vie et de logement alliées à un traitement médical approprié.

Dans les stations d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et même d'Europe qui ont bénéficié de l'aide d'Emmaüs de nombreux lépreux ont pu être dispensés de soins à la suite de leur guérison, ce qui leur a permis de réintégrer la société. Des milliers de nouveaux malades attendent, de leur côté, une aide sociale et médicale rapide de notre part.

Les objectifs de l'Aide aux lépreux d'Emmaüs-Suisse visent à briser le cercle vicieux de la misère, constituée par la peur, la maladie, la pauvreté, la faim et le chômage, ainsi que d'assurer tous les malades — encore marqués de nos jours par les stigmates de la lèpre — d'un secours efficace, en les délivrant de la souffrance morale et physique qui les assaille. Voilà pourquoi l'Aide aux lépreux lance un appel au peuple suisse afin qu'il continue d'apporter aux lépreux non seulement l'espérance en des jours meilleurs mais une aide pratique leur permettant de vivre décemment et sans crainte, parmi les autres êtres humains (Compte de chèques postal : 30 - 136).

## **Le Caquelon**

**Restaurant de spécialités suisses  
fondues — raclettes**

43, grande rue 78240 Chambourcy

Tél. : 965-25-41

Fermé le dimanche soir et le lundi

Au centre du village près de l'église, à 2 km de ST GERMAIN EN LAYE par la RN 13, direction Mantes.

**Nouveau directeur administratif  
au Département  
politique fédéral :  
l'ambassadeur Martin**

Le Conseil fédéral a nommé M. Jimmy Martin, récemment ambassadeur de Suisse en Algérie, en qualité de directeur de la direction administrative du département politique fédéral. Il succède à M. Antonio Janner, récemment désigné ambassadeur à Rome, en remplacement de M. Henri Monfrini décédé dans l'exercice de ses fonctions en octobre dernier.

Né en 1920 et originaire de Massongex (VS), M. Martin a fait ses études universitaires à Genève, où il a obtenu la licence ès sciences économiques. Il est entré en 1945 au service du Département politique et a été transféré successivement à Madrid, Beyrouth et la Nouvelle Delhi où il a été chargé, dans ce dernier poste, des affaires économiques. Il est rentré à Berne en 1957 où, dans le cadre de la direction administrative il a rempli les fonctions de suppléant du chef du personnel, et à ce titre participé à l'élaboration de l'ordonnance sur les rapports de service des fonctionnaires du Département politique. En 1963, il a été affecté à l'ambassade de Suisse à Kuala Lumpur comme conseiller d'ambassade. Il en a assumé la direction en qualité de chargé d'affaires *ad interim*. De 1968 à 1975, il a été le premier collaborateur de l'observateur permanent de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York. Le titre de ministre lui a été conféré en 1971 dans l'exercice de ces fonctions. En 1975, le Conseil fédéral le nommait ambassadeur en Côte-d'Ivoire en Haute-Volta et au Niger, avec résidence à Abidjan. En 1977, M.

Martin a été nommé ambassadeur en Algérie. (ats)

**Le sauvetage  
d'un château vaudois**

Un député au grand Conseil s'étant inquiété de l'état de dégradation et de délabrement du château de La Roche à Ollon, (vd), maison forte de l'époque médiévale, le Conseil d'Etat vaudois annonce qu'une opération de sauvetage de ce manoir est en cours. Si rien de spectaculaire n'est encore visible, c'est dû à l'énormité de la tâche et de ses travaux préliminaires, et au fait que les moyens financiers de l'Etat ne permettent pas un subventionnement très important. L'avancement des travaux s'en trouve ralenti, puisqu'il repose presque entièrement sur les moyens d'un particulier.

Avec l'accord des deux copropriétaires MM. Gilbert Grosjean, antiquaire à Moudon, et Brel, le château d'Ollon a été classé monument historique en 1976. Un programme de restauration en trois étapes a été élaboré avec la section cantonale des monuments historiques : enlèvement des gravats, réfection de la toiture et couronnement des murs, restauration intérieure de l'édifice. C'est ainsi que M. Grosjean a déblayé le château de plusieurs tonnes de gravats en 1977. Un architecte est alors intervenu pour établir un devis du coût de la restauration, afin de fixer le taux du subside de l'Etat. Les travaux de couverture du bâtiment seront entrepris en 1978. (ats)

**ADHÉREZ  
AU FONDS DE  
SOLIDARITÉ**

LUNETTERIE SUR MESURES

OPTOMETRIE

**A. BRACK**

opticien diplômé d'optique d'lena  
opticien diplômé d'Etat  
agréé Sécurité Sociale

VERRES DE CONTACT



128, avenue de Neuilly  
92200 Neuilly-sur-Seine  
métro : Sablons  
et Pont-de-Neuilly  
Tél. 722-93-90

1, rue A-Mounie  
92160 ANTONY  
métro : Antony  
Tél. 237-03-86

**ENTREPRISE GENERALE  
DE PEINTURE**

**FRANCIS MONA**

39, avenue de Seine  
92500 Rueil-Malmaison  
Tél. : 776-13-37

2 bis, rue de l'Oasis  
92800 Puteaux  
Tél. : 776-13-37

Huiles

et Graisses

**"MOTUL"**

Automobiles  
et Industrielles

119, boulevard Félix-Faure  
93300 AUBERVILLIERS

Tél. : 352-29-29

**LA PRECISION  
DANS  
LE DECOLLETAGE**

S.A. au capital de 245 000 F  
Directeur : E. BIERI

6, rue Orfila - 75020 PARIS

Tél. : MEN. 52-07

Pièces détachées sur tours automatiques pour aviation - auto - marine chemins de fer - horlogerie - optique - radio - électronique...